

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010

**Présents** : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Michel GODELU, Mr Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Géraldine CUSTODIO, Mr Serge BUFFET, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora GAUTHIER- LAURENT, Mr Jean-Pierre BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mme Dominique LAVEAU, Mr Michel AUPERIN.

**Absents excusés** : Mme Pascale SARRET, Mr André PACYNA,

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine PASQUET

Pouvoir de Mr André PACYNA à Mr Alain THEBAULT

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2010.

### **FINANCES** :

#### **- Etat des finances au 09 décembre 2010**

Monsieur le Maire donne l'état des finances du budget communal au 09 décembre 2010.

#### **- Décision Modificative : Eclairage public**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux d'éclairage public dont la compétence a été transférée au Syndicat d'Energie du Cher doivent être imputés au chapitre 204.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de transférer la somme de 4850,00 €uros du compte 2188 au 204.

#### **- Décision Modificative : Etude chauffage bois**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le montant prévu pour l'étude chauffage bois est insuffisant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de transférer la somme de 1200,00 €uros du compte 1641 au compte 2031.

#### **- Tarifs communaux :**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter, à partir du 01 janvier 2011, les prestations suivantes qui s'élèveront à :

Taxe d'assainissement : Construction neuve 1 178,00 €uros  
Construction ancienne qui avait déjà un assainissement individuel 642,00 €uros  
Lotissement 1 178,00 €uros par pavillon

Concessions cimetière : Concession d'une durée de 30 ans 70,00 €uros  
Concession d'une durée de 50 ans 105,00 €uros  
Columbarium d'une durée de 30 ans 700,00 €uros  
Columbarium d'une durée de 50 ans 1 138,00 €uros

Prix du stère de bois sur pied : 6,15 €uros

Droits de place : 6,45 €uros (avec l'accord du syndicat des commerçants de marchés Cher et Indre en Berry).

En ce qui concerne la salle polyvalente et la Maison des Associations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de location mais d'augmenter les tarifs de nettoyage comme suit :

- Caution nettoyage de la Salle Polyvalente : 300,00 €uros
- Nettoyage (hors balayage) de la Salle Polyvalente : 300,00 €uros
- Caution nettoyage de la Maison des Associations : 150,00 €uros

### **BATIMENTS COMMUNAUX :**

#### **- Règlement du cimetière**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un règlement concernant le fonctionnement du cimetière communal vient d'être établi.

### **ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :**

#### **- Convention Commune/Ecurie Bourges Centre :**

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que l'Ecurie Bourges Centre n'a pas encore fait part de ses observations sur le projet de convention concernant l'utilisation du terrain d'auto-cross.

#### **- Subventions diverses :**

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal des différentes demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré (12 pour, 1 abstention) le conseil municipal décide de verser une subvention de 50,00 €uros à l'Association du Prieuré de Bléron.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à la SBPA de Marmagne et non à la SPA du Cher pour l'année 2011.

#### **- Journal de fin d'année**

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe que le journal sera distribué semaine 52.

### **VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :**

#### **- Vente de bois par l'ONF**

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que la SARL CREUSE FORET a acheté la coupe de bois du Rhimbé pour la somme de 80 000,00 €uros.

#### **- Plan Local d'Urbanisme : Bilan de concertation :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les modalités de concertation se sont déroulées conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme et qu'il y a lieu, à l'issue de cette procédure, de tirer le bilan de concertation ;

Qu'aucune demande n'a été formulée par le public lors de la mise à disposition en Mairie d'un dossier d'information du 02 novembre au 29 novembre 2010.

Qu'un avis favorable a été donné lors de la réunion en Mairie avec les personnes publiques associées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet de révision simplifié du PLU
- de lancer l'enquête publique

- SDE 18 : renforcement du réseau aux « Fougères »

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher concernant le renforcement du réseau électrique au lieu dit « Les Fougères ». Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de contacter ERDF pour trouver une autre solution moins onéreuse.

- Sécurité routière : programme 2011

Mr Alain THEBAULT, Maire – Adjoint, fait part au conseil municipal que sa commission propose d'engager les travaux suivants dans les années à venir :

- Aménagement de la place de l'Abreuvoir.
- Sécurisation de la sortie de la rue du Parc (côte RD944).
- Sécurisation de la route d'Henrichemont au niveau de l'école.
- Sécurisation de l'entrée de la route de Vierzon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de faire appel à un maître d'œuvre pour le suivi de ces travaux.

En ce qui concerne la rue des Rois l'entreprise ayant fait les travaux a été contactée pour que le problème d'eau qui stagne sur la chaussée soit supprimé.

**SCOLAIRE ET SOCIAL :**

- Tarifs cantine et garderie : actualisation

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que l'entreprise API RESTAURATION va augmenter ses tarifs de 1,0174 % à compter du 01 janvier 2011.

Après en avoir délibéré (12 pour, 1 abstention) le conseil municipal décide d'augmenter comme suit les tarifs de cantine et garderie à compter du 01 janvier 2011.

- Cantine : carnet de 5 tickets 17,50 €uros  
Ticket à l'unité 4,05 €uros
- Garderie : Carnet de 10 tickets 10,55 €uros  
Ticket à l'unité 1,35 €uros

- Personnel intérimaire

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que le nombre d'enfants fréquentant la cantine est en constante augmentation et qu'il est nécessaire, pour des mesures de sécurité, de continuer les deux services.

En ce qui concerne le calcul du prix des repas et du coût de l'heure de garderie par rapport au quotient familial les réunions concernant ce projet n'ont pas encore commencé.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

- Etat des finances au 09 décembre 2010

Monsieur le Maire donne l'état des finances du budget assainissement collectif au 09 décembre 2010.

- Décision Modificative : Emprunt de 100 000 €uros

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des différentes propositions reçues concernant le prêt de 100 000 €uros qu'il convient d'effectuer pour pouvoir engager les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité de contracter ce prêt auprès de la Banque Populaire Val de France sur 15 ans au taux de 3,11%. Cet emprunt sera remboursé trimestriellement.

Convention Conseil Général – SATESE

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la délibération prise le 17 septembre 2010 concernant la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau est antérieure à la validation de l'assemblée délibérante du Conseil Général du Cher et qu'il convient donc de reprendre une nouvelle délibération. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**PERSONNEL**

- Ratio d'avancement :

Monsieur le Maire rappelle que chaque collectivité doit arrêter ses propres taux d'avancement. Un agent classé en catégorie B peut prétendre à la catégorie A. A l'unanimité le conseil municipal décide de mettre le taux d'avancement de la catégorie B à la catégorie A à 100%.

- Modification d'horaire :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide que le poste d'Agent Administratif qualifié passera de 29,75 heures à 32 heures à compter du 01 février 2011.

Cette augmentation d'horaire permettra d'ouvrir au public à 8 heures 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

**AFFAIRES EXTERIEURES :**

- SIAEP : Rapport 2009

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité d'eau potable du service public de la commune d'Allogny. Ce dernier sera transmis aux services de la Préfecture en même temps de la présente délibération.

- SDE 18 : Rapport 2009

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le rapport 2009 du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher est à disposition des conseillers municipaux.

- SDE 18 : Temporisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été demandé par le conseil municipal la recherche d'économies sur la consommation électrique de l'éclairage public. Une lettre en ce sens avait été envoyée au SDE 18. Dans sa réponse le SDE 18 mentionnait la demande préalable de la commune pour une étude, gratuite, concernant cet éclairage et attirait l'attention sur la responsabilité engagée en cas d'accident avant la mise en œuvre des conclusions de cette étude.

Considérant ce dernier point, conformément à ses pouvoirs de police, Monsieur le Maire décide d'attendre les conclusions de l'étude du SDE18.

- CCTV : Frais de transports à destination du gymnase pour les scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 52 enfants de la commune se sont rendus au gymnase. Le coût des transports à destination du gymnase pour les enfants du CP et CM2 a été validé lors du dernier conseil communautaire à 7,10 €uros par enfant pour l'année 2009-2010.

Afin de pouvoir rédiger une convention et de procéder au remboursement des frais engagés il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le montant de cette participation soit 369,20 €uros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser la somme de 369,20 €uros à la CCTV et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- Installation classée soumise à autorisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société SOUFFLET AGRICULTURE de Saint Palais demande l'autorisation d'exploiter un silo de stockage de céréales sur le territoire de la commune de St Palais au lieu-dit « Les Champs des Daurons ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal demande qu'une étude soit effectuée par les services concernés sur les solutions à mettre en place afin que le trafic routier des poids lourds n'augmente pas de façon inconsidérée sur la route d'Henrichemont et la route de Vierzon.

- SAFER du Centre

Monsieur le Maire donne lecture des informations qu'il a reçues.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Terrains communaux :

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de louer les jardins situés à l'ancien presbytère.

#### Internet pour tous :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général mènera à bien ce projet d'ici l'été 2011.

#### TNT :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il faut signaler tous les problèmes rencontrés

#### Collège Louis Armand :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il tient à leur disposition le dernier compte rendu du conseil d'administration du collège.

#### INSEE :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que, selon l'INSEE, la population totale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est de 1018 habitants. La population municipale étant de 997 habitants.

#### REMERCIEMENTS :

Monsieur le Maire donne lecture de deux cartes de remerciements pour les colis de Noël

#### CCTV :

##### 1) Ordures Ménagères :

Un point est fait sur la redevance incitative dont le bureau d'études a restitué la 2<sup>ème</sup> phase.

Le conseil municipal souhaite à l'unanimité que pour la commune d'Allogny le ramassage des objets encombrants une fois par an et la benne à végétaux soient maintenus sur la commune.

##### 2) Accessibilité des bâtiments communaux :

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint, informe que le compte rendu de la société SOCOTEC pour l'accessibilité des bâtiments communaux est en attente.

##### 3) Brin de Culture :

Mr Serge BUFFET, conseiller municipal, informe que Brin de Culture se déroulera d'avril à juillet en 2011, que la CCTV avait pour projet de clôturer ces journées par une animation à ALLOGNY le 3 juillet. Malheureusement ayant déjà le feu d'artifice à cette date la commune ne peut s'engager.

#### Informations diverses :

- Un concours de trompes de chasse aura peut-être lieu le 22 mai 2011.

Départ de Mme Caroline BASTIEN DERRIEN à 20 heures 10.

- Monsieur le Maire donne les dates des vœux des communes du canton.

- Un projet pour accueillir les nouveaux arrivants est à l'étude.

- L'inauguration des travaux du bas du bourg aura lieu le 27 janvier à 11 heures.

- Mme Stéphanie NEDEAU, conseillère municipale, souhaite connaître l'avancement du projet de balnéothérapie. Monsieur le Maire fait savoir que la commune n'a

toujours pas l'autorisation de raccorder au réseau d'assainissement collectif les nouvelles constructions.

La séance est levée à 20 heures 25.